

# **Comité d'audit de l'Administration fédérale**

## **Rapport d'activités 2009-2010**

*Ce rapport a été rédigé en exécution de l'article 13, §1 de l'arrêté royal portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF)*

## **1. Création du Comité d'audit de l'Administration fédérale**

En vertu des arrêtés royaux des 17 juillet et 25 novembre 2009, Monsieur Guido De Padt a été désigné Commissaire du Gouvernement, chargé notamment de l'instauration de l'audit interne au sein de l'administration fédérale. Sous son impulsion, l'arrêté royal du 17 août 2007 portant création du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF), a été mis à exécution.

Conformément à l'article 3, § 1 de l'arrêté royal susmentionné, le CAAF se compose de sept experts indépendants, dont au minimum trois du rôle linguistique néerlandophone et trois du rôle linguistique francophone. Ils sont désignés pour six ans par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre, du Ministre du Budget et du Ministre de la Fonction publique. Leur mandat est renouvelable une fois.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté royal susmentionné, les vacances de siège des membres du CAAF ont fait l'objet d'une publicité le 29 octobre 2009 par un appel à candidature au Moniteur belge. La procédure a été clôturée le 30 novembre 2009. L'appel a permis de recueillir 44 candidatures, dont celles de 30 néerlandophones et de 14 francophones.

Au cours de sa réunion du 12 février 2010, le gouvernement fédéral a décidé de désigner comme membres du CAAF les candidats suivants :

- Michel J. De Samblanx (N)
- Philippe Decre (F)
- Luc Keuleneer (N)
- Peter Meerschaut (N)
- Annemie Roefs (N)
- Isabelle Verschueren (F)
- Serge Wibaut (F)

Les membres du Comité d'audit de l'Administration fédérale ont été nommés par les arrêtés royaux du 21 février 2010 pour un mandat de 6 ans.

Le Chef de Corps de l'Inspection des Finances participe de droit aux réunions, à titre consultatif et sans droit de vote.

Monsieur Ludo Waterschoot, directeur du service d'encadrement B&CG de la Chancellerie, a été désigné comme secrétaire *ad interim* du CAAF.

## **2. Président du CAAF**

Le CAAF a été installé officiellement le 2 avril 2010. Au début de la réunion, les membres ont désigné en leur sein le Professeur Michel J. De Samblanx comme Président du CAAF. Isabelle Verschueren et Luc Keuleneer assument quant à eux la fonction de Vice-présidents.

## **3. Domaine de travail du CAAF**

Le domaine de compétence de l'audit s'applique aux services publics et institutions suivants :

- Les services publics fédéraux (SPF), les services publics fédéraux de programmation (SPP) ainsi que les services qui en dépendent :
  - 1) SPF Chancellerie du Premier Ministre,

- 2) SPF Personnel & Organisation,
  - 3) SPF Budget & Contrôle de gestion,
  - 4) Fedict (SPF Technologie de l'information et de la communication),
  - 5) SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement,
  - 6) SPF Intérieur,
  - 7) SPF Finances,
  - 8) SPF Mobilité et Transports,
  - 9) SPF Emploi, Travail et Concertation sociale,
  - 10) SPF Sécurité sociale,
  - 11) SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et environnement,
  - 12) SPF Justice,
  - 13) SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,
  - 14) SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie Sociale,
  - 15) SPP Développement durable,
  - 16) SPP Politique scientifique.
- Le Ministère de la Défense,
  - L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire,
  - L'Agence fédérale d'Accueil des Demandeurs d'Asile,
  - Le Service des Pensions du Secteur public,
  - L'Agence fédérale des médicaments et produits de santé,
  - La Régie des bâtiments.

#### **4. Réunions du CAAF (situation jusqu'au 31 juillet 2010 inclus)**

Depuis la nomination de ses membres, le CAAF s'est déjà réuni 3 fois : les 2 avril (réunion d'installation), 29 avril et 17 juin.

Ces réunions ont débouché sur d'une série d'accords pratiques. Plusieurs entretiens ont en outre eu lieu avec :

1. Le Commissaire du Gouvernement, Monsieur De Padt, compétent pour l'audit, afin de définir le cadre de coopération
2. Le Corps de l'Inspection des Finances, ce qui a permis de clarifier leur fonctionnement et leur rôle dans le cadre du contrôle administratif et budgétaire, de même que dans celui de l'audit interne relatif aux fonds européens
3. Le Président du SPF B&CG, Monsieur Boon qui a apporté des explications sur le fonctionnement du *management support* et du service Intégrité

L'attention nécessaire est accordée au fonctionnement ultérieur du CAAF et à la manière dont il faut organiser les services d'audit interne.

Les points à suivre sont les suivants :

1. La création, le financement et le fonctionnement du secrétariat
2. La coopération avec les divers acteurs mentionnés dans les AR concernés
3. L'organisation des services d'audit interne. Afin de pouvoir préparer ce point, des entretiens ont été organisés avec les divers fonctionnaires dirigeants des services mentionnés dans l'AR du 17 août 2007

Les 19 mai, 2 juin, 16 juin et 12 juillet, le CAAF a eu un entretien privé avec la plupart des Dirigeants des institutions relevant de la compétence de l'audit. Ces entretiens ont donné l'occasion, tant aux membres du CAAF qu'aux Dirigeants, de faire connaissance. En outre, ils ont permis au CAAF de se faire une première idée de la manière dont les diverses institutions gèrent des matières telles que le contrôle interne, la gestion du risque et l'audit interne. Le CAAF a également donné des explications quant à la concrétisation de l'article 20 de l'arrêté royal du 17 août portant création du CAAF.

A la demande du Comité de direction du SPF Finances, une délégation du CAAF a rencontré les services d'audit actuels du SPF concerné en vue de communiquer ensuite un avis.

Le Président

Michel J. De Samblanx